

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 27 SEPTEMBRE 2018

Suite à une convocation du 18 septembre 2018 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 27 septembre 2018 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents** : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN.

**Absents excusés** : Claude GENTY donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD, Samuel PATÉ donne pouvoir à Patrick LACOUR, Hélène DESQUIENS donne pouvoir à Benoît BASSAC.

**Secrétaire** : Valérie MAYEUX

**Public présent** : M. Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### 2. ANALYSES ET OBJECTIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est présenté au Conseil Municipal :

- L'application de la recodification du code de l'urbanisme. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Le projet du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal accepte à la majorité avec 13 pour et 2 contre.

### 3. CONTRAT DAVID DOYEN

Le contrat de David DOYEN arrive à échéance le 30 septembre 2018. Afin de conserver un contrat à durée déterminée, nous devons passer son temps de travail de 20h à 17h30. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### 4. DECISIONS MODIFICATIVES

Deux décisions modificatives sont nécessaires pour l'achat de nouvelles décorations de Noël d'un montant de 2 160 € et la réfection des inscriptions du monument aux morts pour un montant de 1 700 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 5. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite à la fermeture de la Trésorerie d'Anglure au 1<sup>er</sup> septembre 2018, il est nécessaire de se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil du receveur municipal de Sézanne. Avec 9 voix pour et 6 contre la proposition est adoptée à la majorité. Elle représente moins de 350 € par an.

## **6. AFFAIRES DIVERSES**

### **- CAVURNES**

Il n'y a plus de places disponibles au « jardin du souvenir ». Une nouvelle installation sera nécessaire en 2019.

### **- EDF**

Le Maire, comme évoqué lors d'une réunion de Conseil, s'est renseigné sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes. Le projet est abandonné compte tenu du coût de cette installation.

### **- BOULANGERIE**

La liquidation judiciaire de notre boulangerie a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Reims le 18 septembre. Les éventuels repreneurs doivent remettre une offre au liquidateur (renseignements à la mairie). Le plus offrant sera retenu.

Le Maire rappelle que du pain complet est en vente au marché à la ferme. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre le vendredi soir et le samedi matin du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Il peut se conserver environ une semaine.

### **- COLIS DES ANCIENS**

La commission des fêtes se réunira prochainement pour réfléchir à la composition des colis des aînés.

### **- PLAGES**

Le Maire souhaite créer une « commission plage », dans le cadre de son reboisement. Le Conseil propose les membres de la commission « espaces verts ». Une subvention sur les fonds européens peut être obtenue, mais celle-ci n'est versée que 2 ans après la fin des travaux. Le Maire doit consulter les banques pour un éventuel prêt relais.

### **- CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie)**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'affichage des articles de presse que nous effectuons rue des Chabines est soumis au droit de propriété intellectuelle. Le coût annuel est de 150 €. Une convention est obligatoire avec le CFC. Elle a été signée le 24 septembre dernier.

### **- ENQUETE PAYS DE BRIE**

Le Pays de Brie et Champagne demande aux administrés de remplir un questionnaire sur la mobilité. Le Maire demande aux conseillers de compléter ce questionnaire qui est également mis à la disposition du public à la mairie et sur le site internet.

### **- VESTIAIRES CANOE KAYAK**

Il manque des patères dans les vestiaires du Club. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de les financer. Il accepte à l'unanimité.

Le SDDEA a nettoyé la berge à titre gratuit. Par sécurité la commune a fait abattre 3 peupliers douteux.

### **- TRAVAUX MAIRIE**

La commission « bâtiment » se réunira prochainement afin de planifier les travaux des bureaux de la mairie.

### **- 3 FLEURS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le jury régional, réuni le 27 août dernier, a décidé de maintenir le classement « Villes et Villages Fleuris – 3 fleurs », pour Marcilly.

### **- BULLETIN MUNICIPAL 2018**

Le comité de rédaction se réunit le 4 octobre prochain pour la relecture du bulletin municipal.

## Tour de table

Valérie MAYEUX rappelle l'exposition photos des 20 et 21 octobre.

Bernard PLEAU demande où en est la commande des étiquettes pour les poubelles du terrain de boules. Le Maire précise que c'est en cours.

Pierre BABINOT indique que des plaques d'égouts sont à nouveau descellés quai de Seine.

Patrick LACOUR précise qu'un regard est à réparer rue des bûchettes.

Benoît BASSAC indique que le toit de l'agence postale est particulièrement recouvert de mousse.

Clôture de la séance à 22h15.

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

